



La Banque Mondiale engagée à soutenir le Plan National de Développement du Burundi



La Banque Mondiale est prête à appuyer le Burundi dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2027), a déclaré M. Hafez Ghanem, Vice-Président de la Banque Mondiale pour l'Afrique de l'Est et Australe, au sortir de l'audience avec le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, audience qui s'est tenue, le jeudi 24 juin, au Palais Présidentiel Ntare Rushatsi.

Au cours de cette rencontre, Son Excellence le Président Evariste Ndayishimiye a présenté le programme du Gouvernement Responsable et Laborieux visant à promouvoir le développement économique et ainsi améliorer les conditions de vie de la population à travers le slogan « que chaque bouche ait à manger et chaque poche de l'argent ».

Dans le cadre de promouvoir le développement économique du pays, les deux hautes personnalités ont échangé

sur les voies et moyens d'investir dans le domaine de l'infrastructure, le transport, l'énergie et la digitalisation dans l'objectif de permettre au Burundi d'atteindre l'accès universel en matière d'électricité et d'internet. Le Président de la République a émis son souhait de voir le Burundi se doter des industries de transformations des ressources naturelles et des produits agricoles qui génèrent les devises : « Le Burundi a besoin d'avoir des produits à mettre sur le marché qui rapportent des devises. Pour cela, nous avons besoin de financements pour mettre en place des industries de transformation et nous permettre d'assurer la libéralisation », a-t-il indiqué.

Un autre point évoqué est l'importance du développement du capital humain burundais par l'autonomisation des jeunes et des femmes, l'amélioration du système éducatif et la santé ainsi que la bonne gouvernance économique.

Tout en saluant le comportement de la Banque Mondiale pour être restée au côté des Burundais au moment où d'autres partenaires économiques et financiers s'étaient désengagés, le

Dans ce numéro:

page

La Banque Mondiale engagée à soutenir le Plan National de Développement du Burundi

1

Le Représentant de l'Union Européenne annonce la révocation de l'article suspendant la coopération financière au Burundi

2

Washington envisage de lever les sanctions pour les Burundais dont les visas avaient été refusés

3

La Première Dame du pays reçoit en audience le Vice-président de la Banque Mondiale chargé de l'Afrique de l'Est et Australe

4

Une jeunesse non occupée est une arme à double tranchant, selon le Premier Ministre

4

Le Gouvernement du Burundi poursuit le dialogue politique avec l'Union Européenne

5

COMMUNIQUE DE PRESSE N°21 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 23 JUIN 2021

9

Numéro Un Burundais l'a remercié pour le déplacement effectué afin de s'enquérir de la situation économique du Burundi et ainsi pouvoir échanger avec le Gouvernement du Burundi sur les domaines prioritaires d'intervention.

Son Excellence le Président de la République a, par la suite, accordé une audience au Représentant Spécial de l'Union Africaine dans la Région des Grands Lacs, Ambassadeur Basile Ikouebe qui venait lui présenter

ses adieux au terme de son mandat au Burundi. L'Ambassadeur Basile Ikouebe a tenu à exprimer sa reconnaissance face aux avancées significatives que le Burundi a enregistrées depuis son arrivée. Il a félicité le peuple Burundais pour le climat apaisé qui s'est installé au pays et l'a encouragé à aller de l'avant dans sa quête du développement socioéconomique.

(Source: www.presidence.gov.bi)

Le Représentant de l'Union Européenne annonce la révocation de l'article suspendant la coopération financière au Burundi



Lors d'une audience avec le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye, tenue le lundi 21 juin 2021 au Palais Présidentiel Ntare Rus-hatsi, l'Ambassadeur délégué de l'Union Européenne au Burundi Claude BOCHU a annoncé la décision prise par les groupes de travail représentant l'ensemble des 27 pays membres de cette organisation de révoquer l'article 96 qui suspendait la coopération financière au Burundi.

L'Ambassadeur Claude BOCHU a également fait savoir que l'Union Européenne a désormais autorisé un décaissement de 60Million d'Euros pour financer les travaux de rénovation du port de Bujumbura.

Les autres décisions annoncées au Président de la République concernent un changement dans l'accord de Cotonou qui supprime le Fond Européen de Financement pour être remplacé par des conventions de financement, ainsi que la proposition de la Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Homme d'envoyer un expert chargé du monitoring sur la situation des droits de l'homme au Burundi en remplacement de la commis-

sion d'enquête dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Le Numéro Un Burundais a salué la décision de l'Union Européenne de reprendre la coopération financière qui constitue « une nouvelle donne qui présage un nouvel élan pour le développement économique ». Il a félicité l'Ambassadeur BOCHU pour les efforts consentis afin de « rendre la coopération plus active ».

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a toutefois signifié que le Gouvernement du Burundi souhaite établir une nouvelle organisation visant à définir ensemble avec ses partenaires économiques et financiers les domaines prioritaires d'intervention pour une bonne coordination et orientation des financements.

S'exprimant sur la proposition de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies de mettre en place un mécanisme de monitoring sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Son Excellence le Président de la République du Burundi a rassuré que le Burundi s'est doté des mécanismes de défense des droits de l'homme et invite plutôt la communauté internationale à approcher le Gouvernement pour mieux s'informer : « Concernant le dialogue politique à Genève, il faut penser à tourner la page si on veut aller de l'avant.

On a mis en place beaucoup de mécanismes des droits de l'homme au Burundi. Il y a notamment le Gouvernement qui est le garant, il y a la Commission Nationale

Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), l'Ombudsman, l'Observatoire National des Droits de l'Homme et bien d'autres qui montrent que le Burundi se soucie des droits de l'homme.

La Communauté internationale devrait s'asseoir

avec le Gouvernement pour s'enquérir de la situation qui prévaut. Que les questions du passé soient gérées comme les questions du passé et celles du présent comme telles», a dit le Chef de l'Etat Burundais.

(Source: www.presidente.gov.bi)

Washington envisage de lever les sanctions pour les Burundais dont les visas avaient été refusés



Les Etats Unis comptent lever les sanctions pour certains Burundais dont les visas avaient été refusés. L'Ambassadrice des Etats Unis au Burundi Mme Mélanie Higgins l'a annoncé, le lundi 21 juin 2021, au cours d'une audience avec Son Excellence le Président de la République Evariste Ndayishimiye, tenue au Palais Ntare Rushatsi.

L'Ambassadrice Mélanie Higgins, qui venait présenter au Chef de l'Etat le message de vœux de son Homologue Américain Son Excellence le Président Joe Biden à l'occasion de la célébration du 59^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi, a indiqué que cette décision a été motivée par les actions récemment entreprises par le Gouvernement du Burundi qui ont contribué au renforcement des relations entre le Burundi et les Etats Unis d'Amérique.

Elle a également annoncé la volonté de Washington de relancer l'appui au développement, poursuivre la coopération militaire et étendre l'intervention aux autres secteurs de la vie du pays. Elle a ainsi révélé son intention d'appuyer le programme d'alimentation scolaire piloté par Son Excellence Angéline Ndayishimiye, Première Dame du pays, afin de contribuer

à l'amélioration de la santé des enfants Burundais.

L'Ambassadrice Mélanie Higgins a par ailleurs porté à l'attention de Son Excellence le Chef de l'Etat que le Gouvernement Américain est prêt à soutenir le Burundi s'il accepte l'introduction du vaccin contre la COVID-19, le COVAX.

Prenant la parole, le Numéro Un Burundais l'a informé des grandes réalisations déjà faites au Burundi depuis la prise de fonction du Président de la République. Il lui a en outre parlé du programme de son Gouvernement responsable et laborieux visant la stabilisation de la paix et la promotion du développement socioéconomique afin que chaque bouche ait à manger et chaque poche de l'argent. Selon lui, le soutien des partenaires est nécessaire pour améliorer ensemble le bien être de la population Burundaise : « Le pays se stabilise de plus en plus. On a besoin de l'appui des partenaires économiques et financiers afin d'améliorer la vie des citoyens. Nous avons établi un bon plan de contrôle et de suivi pour combattre les fraudes fiscales et mieux gérer les financements», a laissé entendre le Président de la République.

A la question relative à l'introduction du COVAX au Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a précisé que pour le moment le Burundi ne songe pas à la vaccination car la population observe scrupuleusement les mesures barrières contre la COVID-19, ce qui fait que le pays enregistre même une réduction sensible du taux de contamination.

(Source: www.presidente.gov.bi)

La Première Dame du pays reçoit en audience le Vice-président de la Banque Mondiale chargé de l'Afrique de l'Est et Australe



La Première Dame du pays, Son Excellence Angéline Ndayishimiye a reçu en audience jeudi le 24 juin 2021, le Vice-président de la Banque mondiale chargé de l'Afrique de l'Est et Australe M. Hafez Ghanem.

A la sortie de l'audience, le Vice-président de la Banque Mondiale a indiqué aux médias que leurs échanges ont porté sur le développement socio-économique des Burundais. Il a évoqué la problématique de la malnutrition et le retard de croissance des enfants.

Selon M. Ghanem, la Première Dame burundaise a expliqué que le Burundi a tous les aliments nécessaires pour la bonne nutrition mais qu'il faut apprendre aux parents et aux gestionnaires des cantines comment assurer des repas équilibrés pour les enfants. Il a affirmé qu'il va travailler ensemble avec

la Première Dame sur cette question.

M. Ghanem a également signalé qu'ils ont abordé la question de l'autonomisation des femmes, l'éducation des filles, l'accès aux soins médicaux pour les femmes, les mamans et les enfants, et aussi l'accès aux opportunités économiques pour les femmes.

Il a ajouté que Son Excellence Angeline Ndayishimiye a expliqué comment la « Fondation Bonne Action Umugiraneza » a travaillé pour assurer l'accès à l'autonomie économique pour les différentes femmes. Il s'est dit honoré de travailler avec la Première Dame sur cette question, a poursuivi M. Ghanem.

Son Excellence Angéline Ndayishimiye a remercié le Vice-président de la Banque Mondiale en Afrique de l'Est et Australe pour avoir pensé à soutenir les projets de la « Fondation Bonne Action » et à l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement (OPDAD) dont elle est Présidente. Elle a indiqué que ce visiteur était accompagné par un expert en nutrition avec qui, elle va travailler en étroite collaboration dans le projet des cantines scolaires initié par elle afin de nourrir les enfants avec des repas utiles et complets. Son Excellence Angeline Ndayishimiye a également souligné que pour la prochaine conférence des femmes leaders est prévue pour échanger sur la nutrition. Au cours de celle-ci, il sera invité pour les soutenir en tant qu'expert en nutrition.

(Source: ABPinfos N° 12369)

Une jeunesse non occupée est une arme à double tranchant, selon le Premier Ministre



"Une jeunesse non occupée est une arme à double tranchant qui peut constituer un danger permanent pour la stabilité et la paix sociale si elle n'est pas bien gérée", a déclaré le Premier Ministre de la République du Burundi, CPG Alain Guillaume Bunyoni. Il s'exprimait mercredi le 22 juin 2021, à Bujumbura, pendant qu'il procédait à l'ouverture d'un atelier de validation du Plan d'action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) au Burundi.

CPG Bunyoni estime toutefois que la jeunesse est un levier de la croissance économique incontournable qu'il faut activer au profit d'un développement durable. C'est pourquoi, a-t-il souligné, parmi les axes prioritaires du Gouvernement responsable et laborieux figure celui qui réserve une place de choix à la jeunesse.

C'est dans cette logique que des mesures idoines ont été prises pour assurer un environnement favorable à l'employabilité et à l'insertion des jeunes, a déclaré le Premier Ministre. Il s'agit des mesures qui incitent les jeunes et les femmes à entreprendre et à créer leurs propres emplois au lieu d'attendre toujours les emplois de la Fonction Publique, aujourd'hui saturée. Il a évoqué la Banque d'Investissement des Jeunes (BIJE), celle d'Investissement des Femmes et le Fonds d'Impulsion et de Garantie (FIGA) qui, sans nul doute, vont appuyer dans les projets d'investissement.

CPG Alain Guillaume Bunyoni reconnaît que malgré ces différents efforts déjà consentis par le Gouvernement, compte tenu de la transversalité de la problématique de l'emploi en général et celle de l'emploi des jeunes en particulier, le Gouverne-

ment seul ne peut pas résoudre cette question. Une synergie d'autres acteurs s'impose. C'est ainsi qu'en dépit des initiatives variées déjà entreprises pour faire face au problème de chômage et de pauvreté des jeunes, beaucoup de choses restent à faire, notamment rassembler tous ces acteurs et mettre ensemble les ressources financières pour élaborer un programme commun d'envergure pouvant aider à créer des emplois de masse pour insérer le maximum de jeunes en quête d'emploi, a-t-il fait remarquer.

Il a indiqué ainsi que ce message va à l'endroit d'autres acteurs partenaires du Gouvernement, notamment ceux du secteur privé et les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans l'appui au développement du pays. Ceci va rendre facile la participation dans la mise en œuvre des actions contenues dans le Plan d'Action pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ), a-t-il poursuivi. Selon toujours le Premier Ministre, ce dernier vient donc à point nommé, étant donné qu'il naît dans un environnement et un contexte favorables à bien orienter et propulser les acteurs en matière de la promotion et de la création d'emplois qui, dorénavant, opéraient en solo, sans aucun document stratégique de référence.

(Source: ABP infos N° 12366)

Le Gouvernement du Burundi poursuit le dialogue politique avec l'Union Européenne



Ce jeudi 24 juin 2021, le Gouvernement du Burundi représenté par SEM Ambassadeur SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et l'Union Européenne au Burundi représentée par SEM Claude BOCHU, Ambassadeur de l'Union Européenne, et les Ambassadeurs des Etats membres de l'Union Européenne résidents au Burundi à savoir l'Alle-

magne, la Belgique, la France et les Pays Bas, ont repris leurs échanges, la 3^{ème} session de dialogue politique, tels que prévus par l'article 8 de l'accord de Cotonou liant d'une part, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du pacifique et d'autre part, l'Union Européenne et ses Etats membres.



Dans un communiqué de presse rendu public après les échanges, les deux Parties ont échangé sur les sujets d'intérêt commun dans le cadre de la normalisation de leurs relations d'amitié et de coopération. Les deux par-

ties ont en outre eu un briefing sur le fonctionnement de la commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi. Les deux parties se sont félicitées de l'étape déjà franchie dans le processus de révocation de la mesure de suspension de la coopération financière avec le Burundi

Selon toujours ce communiqué de presse, les deux Parties ont en outre échangé sur les sujets d'intérêt commun et les engagements mutuels dans le cadre de la normalisation de leurs relations d'amitié et de coopération. La reprise du dialogue politique constitue une priorité partagée qui bénéficiera aux peuples burundais et européen.

Les deux parties se sont félicitées de l'excellent climat constructif qui a présidé à leurs échanges et ont convenu de les poursuivre dans l'intérêt des peuples respectifs

Dans une interview accordée aux journalistes, l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi, SEM Claude BOCHU a fait savoir que cette 3^{ème} session de dialogue politique est élément très important dans la normalisation et le réchauffement des relations entre le Burundi et l'Union Européenne. Il a ajouté que ce dialogue permet aussi de montrer que le contexte de 2015 n'est plus, mais qu'on est bien passé dans un autre contexte. Il a indiqué qu'ils ont eu un échange sur la situation des droits de l'homme essentiellement au Burundi avec le Président de la Commission National Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi. Il a dit que ce dernier leur a montré comment

il travaille, les défis et les attentes de la CNIDH.

Quant au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Ambassadeur Albert SHINGIRO, il a indiqué que la séance de dialogue s'est bien déroulée dans un climat apaisé, constructif et de respect mutuel. Il a notifié que les deux parties sont sur la trajectoire de la levée des sanctions qui ont été prises par l'Union Européenne dans un contexte difficile, et que le contexte de 2015 et le contexte actuel sont diamétralement opposés. Il a ajouté que le souhait est de fermer cette page sombre pour ouvrir une autre page de très bonnes relations, les relations amoureuses d'antan entre l'Union Européenne et le Burundi.

SE Ambassadeur Shingiro a indiqué qu'il pense que l'étape est déjà franchi au niveau des groupes de travail des états membres de l'Union Européenne qui ont recommandé la levée de ces sanctions contre le Burundi, également la recommandations de tous les Ambassadeurs membres de l'Union basés à Bujumbura ont donné unanimement la même recommandation de lever les sanctions contre le Burundi.

Le Ministre Albert Shingiro a laissé entendre que dans les prochains mois ou semaines cette bonne décision de lever les sanctions contre le Burundi sera la bienvenue et sera bénéfique pour le Burundi et l'Union Européenne.

(Source: Rédaction-MAECD)

Le Burundi célèbre la journée mondiale du donneur de sang



Le Burundi s'est joint jeudi le 24 juin 2021 au monde entier pour célébrer la journée mondiale du donneur de sang. Les cérémonies se sont déroulées à Gitega et ont été rehaussées par la présence du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Dr Thaddée Ndikumana. Cette journée a été aussi marquée par l'inauguration du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Gitega.

Dans son discours à l'occasion de la célébration de cette journée, le Ministre en charge de la Santé Pu-

blique a vivement remercié les donneurs de sang qu'il a trouvés sur place en train d'accomplir cette noble tâche et a encouragé les donneurs potentiels à le faire avec enthousiasme, sachant que le don du sang équivaut au don de la vie. Il a saisi cette opportunité pour demander aux centres de collecte de sang de bien l'examiner et de bien le sécuriser pour que sa transfusion soit bénéfique pour les nécessiteux.

A cette occasion, le Ministre Dr. Thaddée Ndikumana a réitéré l'engagement du Ministère en charge de la Santé Publique à mettre à la disposition des centres de collecte de sang tous les équipements nécessaires pour que le sang destiné à être transfusé soit de meilleure qualité.

Pour terminer, le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a exprimé au nom du Gouvernement, sa gratitude envers le Bureau de l'Union Européenne au Burundi qui a financé, via l'ONG Cordaid, la construction du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Gitega. Il a remercié les organisations internationales qui appuient le centre de transfusion sanguine, notamment le bureau de l'OMS au Burundi, World Vision Burundi, le Bureau de l'UNI-

CEF au Burundi, Cordaid, la Croix Rouge du Burundi, Enabel, OIM, MEMISA et Médecin sans Frontière.

A cette occasion, les Représentants du Bureau de l'Union Européenne au Burundi, celui de l'OMS et le Directeur pays de Cordaid, ont réaffirmé à l'unanimité leur engagement à rester aux côtés du Burundi dans l'amélioration de la santé de la population burundaise.

En marge des cérémonies marquant la célébration de la journée mondiale du donneur de sang, le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) a remis des prix aux institutions et aux associations fidèles dans le don de sang ainsi qu'aux particuliers qui sont comptés parmi les meilleurs donneurs de sang. Les particuliers et les membres des associations de donneurs de sang ont reçu chacun une enveloppe de 100 mille BIF et un certificat de reconnaissance.

L'hôpital de Gitega a reçu des équipements médicaux d'une valeur de 3,5 millions BIF et une enveloppe de 100 mille BIF tandis que les institutions fidèles dans le don du sang ont reçu chacune des ballons de football et de Basketball et une enveloppe de 100 mille BIF.

(Source: www.rtnb.bi)

Remise du matériel acquis dans le cadre du fonds d'appui aux médias



Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'information et des Médias, Mme Marie Chantal Nijimbere, a remis mardi le 22 juin 2021 aux médias le matériel acquis dans le cadre du fonds

d'appui aux médias, a constaté l'ABP sur place. Le Ministre Marie Nijimbere a indiqué qu'après quelques années d'absence du fonds d'appui aux médias, le Gouvernement a décidé de prévoir chaque année, dans le budget général de l'Etat, un certain montant pour alimenter annuellement le fonds d'appui aux médias, qui est prévu par la loi sur la presse de 2018.

Cela est une concrétisation de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle joué par les médias dans la consolidation de la paix, de la démocratie, de la justice sociale et dans le développement du pays, a souligné le Ministre en charge des Médias. Par ailleurs, a signalé le Ministre Marie Nijimbere, l'article 16 de la loi sur la presse stipule : « Le fonds d'appui aux médias est alimenté par les dotations budgétaires annuelles de l'Etat ainsi que des concours des bailleurs de

fonds ».

Le matériel remis a été acquis sur la dotation du Gouvernement uniquement, a-t-elle fait savoir. Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a précisé que c'est une occasion pour le Ministère d'interpeller les partenaires techniques et financiers pour aider le Gouvernement à alimenter ce fonds car, a-t-elle dit, il n'y a pas eu jusqu'à présent de concours de bailleurs même si on n'est au courant que des partenaires du Burundi appuient les médias. De plus, a affirmé la même personnalité, le Ministère en charge de la Communication offre sa disponibilité pour l'élaboration des critères d'attribution de ces appuis. Tous les types de médias, notamment ceux en ligne, ceux de l'audiovisuel, y compris les radios confessionnelles ainsi que la presse écrite vont bénéficier de cet appui, a-t-elle indiqué. Elle a rappelé que le Gouvernement burundais est attaché au travail des médias. « Jamais sans les médias », a dit le chef de l'Etat burundais, S.E Eva-

riste Ndayishimiye, lors de sa rencontre avec les responsables des médias du 28 janvier 2021. Il avait, à ce moment, demandé au Conseil National de la Communication (CNC) de s'asseoir ensemble avec les responsables des médias afin d'explorer les voies de réouverture des médias fermés, a-t-elle rappelé.

Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, Mme Marie Chantal Nijimbere, a demandé à ceux qui ont reçu ce matériel d'être reconnaissants envers le Gouvernement pour ce geste qui témoigne son engagement à soutenir les médias. Elle a, en outre, lancé un appel aux partenaires techniques et financiers d'améliorer les conditions de travail aux médias pour la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. Les médias bénéficiaires ont reçu 16 ordinateurs portables et 16 enregistreurs d'une valeur de 60 millions de francs burundais.

(Source: ABP N°12365)

Le Burundi célèbre la journée internationale de l'environnement



Le Burundi via le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers s'est joint, au monde entier jeudi le 24 juin 2021 pour célébrer la journée mondiale de l'environnement et de la biodiversité couplée à celles de l'eau, du recyclage des déchets, de la désertification et de la sécheresse, par les activités de lancement de la campagne sylvicole 2021-2022.

Les activités de la célébration de

ces journées et le lancement de la campagne sylvicole édition 2021-2022, se sont déroulées sur la colline Rugendo zone Rugajo en commune Mugina de la province de Cibitoke, et ont commencé par la préparation des pépinières.

Ces journées sont célébrées au Burundi sous le thème: "Ne pas agir dans la restauration des écosystèmes, c'est faillir à la biodiversité et à la lutte contre la désertification". Selon le Secrétaire Permanent au Ministère en charge de l'Environnement M. Emmanuel Ndorimana, la combinaison de la célébration de ces journées est motivée par leurs ressemblances, elles sont toutes relatives à l'environnement, a-t-il précisé.

Monsieur Emanuel Ndorimana a fait savoir que le choix du thème de cette année au Burundi cadre avec les priorités du Gouvernement laborieux et responsable en vue d'atteindre son pari : "que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent".

Dans ses priorités, le Gouvernement du Burundi veut que le Burundi ait de l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité pour la consommation et l'irrigation pendant la saison sèche, en vue d'augmenter la production. C'est dans cette perspective que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la protection de l'environnement, le Gouvernement du Burundi a instauré le projet « Ewe Burundi urambaye » d'où le Secrétaire Permanent Monsieur Emanuel Ndorimana a demandé à la population d'adhérer à ce projet.

(Source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°21 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 23 JUIIN 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 23 juin 2021, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 21 juin 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Avant de présenter la synthèse des observations de cette réunion qu'il a présidée, le Premier Ministre a, au nom du Gouvernement, adressé les remerciements au Chef de l'Etat pour la satisfaction qu'il a exprimée à l'endroit du Gouvernement pour le travail louable accompli pendant cette première année de la législature en cours. Il a indiqué que le Gouvernement commence cette deuxième année avec une allure nouvelle, en gardant à l'esprit l'objectif d'augmenter les recettes et diminuer les dépenses publiques.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de décret portant mise en place du comité de pilotage multisectoriel (CPM) du Projet relatif à la petite enfance et à la maîtrise démographique dénommé « Projet NKURIZA », présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida**

Le Projet relatif à la petite enfance et à la maîtrise démographique (NKURIZA) est un Projet du Gouvernement de la République du Burundi qui est financé par la Banque Mondiale et dont l'accord de financement a été signé par les deux parties en date du 19/9/2020.

L'objectif du Projet est d'étendre la couverture des interventions communautaires en faveur de la nutrition aux femmes en âge de procréer et aux enfants de moins de deux ans, et l'utilisation des services de planification familiale dans ses zones d'intervention à savoir les Provinces de Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Kirundo, Makamba et Muyinga.

Dans l'accord de financement, il est prévu les modalités d'exécution du Projet notamment les différents organes de sa mise en œuvre, dont le Comité de Pilotage Multisectoriel (CPM).

Ce projet de décret vient mettre en application ce qui est prévu dans cet accord de financement.

Ce comité est chargé de :

- Fournir des orientations à l'unité technique du projet et faciliter le dialogue avec les acteurs concernés à tous les niveaux,
- Examiner et valider les plans d'actions du Projet et les principaux documents de référence du Projet,
- Examiner l'état d'avancement de l'exécution du Projet et suivre les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif du Projet,
- Mettre en évidence les problèmes qui se posent dans l'exécution du Projet et décider des mesures nécessaires pour y remédier,
- Faciliter la bonne implication des parties prenantes au Projet,
- S'assurer de l'alignement du Projet aux politiques et stratégies nationales en matière de nutrition et de démographie.

Après échange et débat sur ce projet, le Conseil des Ministres l'a adopté avec entre autres recommandations de :

- Faire de ce texte un Arrêté du Premier Ministre à la place d'un décret ;
- Le Ministre en charge de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sera le Président du Comité de Pilotage,
- Le Ministre en charge de la Solidarité Nationale fera partie du Comité de Pilotage ;
- Prévoir une disposition en rapport avec le Comité technique qui sera mis en place par une ordonnance du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ,
- Il faut montrer les résultats atteints par ce Projet ;

Il a été, à cette occasion, rappelé que le Gouvernement doit participer à l'élaboration des projets financés par les partenaires depuis leur conception, suivre de près leur mise en œuvre et évaluer leur impact au niveau du développement.

2. Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant fixation des traitements des enseignants militaires permanents et honoraires des militaires et civils non permanents à l'ISCAM, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

L'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM) dispose de deux catégories d'enseignants, à savoir des enseignants militaires permanents d'une part, et des enseignants militaires et des enseignants civils non permanents, d'autre part.

Le décret n°100/170 du 22 novembre 2018 portant réorganisation et fonctionnement de l'ISCAM dispose en son article 44 que les enseignants militaires permanents affectés à l'ISCAM bénéficient d'un traitement spécial fixé par un texte réglementaire spécifique.

Le même article dispose que les enseignants non permanents à l'ISCAM bénéficient des honoraires et des frais de supervision des travaux de fin d'études fixés par une ordonnance ministérielle conjointe du Ministre en charge de la Défense Nationale et du Ministre en charge des Finances sur proposition du Chef de la Force de Défense Nationale.

Depuis la signature de ce décret, aucun de ces deux textes d'application n'a été mis en place.

Ce projet d'ordonnance vient répondre à ce souci.

Au cours du débat sur ce projet d'ordonnance, le Conseil des Ministres a fait les observations suivantes :

- Il faut vérifier sur quelle base légale les enseignants de l'ISCAM sont actuellement traités,
- Les salaires et autres avantages ne peuvent pas aller au-delà de ceux octroyés aux enseignants de l'Université du Burundi,
- Il est difficile de superposer deux statuts, celui des Officiers et celui des enseignants des Universités publiques,
- L'encadrement des étudiants fait normalement partie du cahier de charge qu'il ne faut pas considérer comme une charge supplémentaire exigeant une prime spéciale ;
- Les enseignants militaires devraient être régis par le statut des officiers et rémunérés selon leurs grades et pour les aligner sur le même niveau de rémunération de celui des autres enseignants des universités publiques, leur accorder des primes conséquentes,
- Les titres devraient être bonifiés seulement lorsque c'est l'employeur qui a envoyé la personne concernée en formation ;

3. Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant modalités d'octroi des frais d'encadrement aux structures de soins et aux professionnels de santé s'occupant des stagiaires de l'Ecole Paramédicale Militaire (EPM), présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

La Force de Défense Nationale du Burundi dispose d'une Ecole Paramédicale Militaire créée par ordonnance ministérielle n°520/1860 du 27/11/2014.

Cette école est reconnue par le Ministère en charge de la Santé Publique. Elle se conforme par conséquent aux normes des écoles paramédicales secondaires du Burundi, ainsi qu'à toutes autres exigences portées par la réglementation en vigueur.

Les stagiaires de cette école font des stages dans les structures de santé et bénéficient d'un encadrement y relatif comme tous les autres élèves des écoles paramédicales. Ces structures ainsi que leur personnel autorisé perçoivent des frais d'encadrement des stagiaires via la procédure classique de déclaration de créance.

Mais actuellement, pour des raisons de gouvernance budgétaire, l'octroi de ces frais doit être prévu par un texte réglementaire.

Cela a conduit au gel momentané de l'octroi de ces frais, en attendant la mise en place de ce texte, ce qui handicape le fonctionnement de cette école.

La raison d'être de ce projet d'ordonnance est de satisfaire à cette exigence administrative et réglementaire pour permettre le fonctionnement normal de cette école.

Au cours des échanges, le Conseil des Ministres a formulé les observations suivantes :

- Il faut vérifier sur quelle base légale ces frais d'encadrement étaient accordés,
- Le montant forfaitaire payé aux hôpitaux qui accueillent les stagiaires devrait tenir compte de l'effectif accueilli,
- Le montant forfaitaire payé trimestriellement aux encadreurs devrait revenir à la structure d'accueil et non aux individus ;
- Les impayés ne seront pas régularisés car elles n'ont pas de base légale.

4. Projet d'ordonnance conjointe portant octroi des honoraires aux professeurs civils et aux membres du jury à l'Ecole Militaire des Métiers(EMM), présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

La Force de Défense Nationale dispose des unités et centres de formation militaires et techniques. L'Ecole Militaire des Métiers est l'une des plus anciennes de ces unités.

Cette école a été agréée par ordonnance ministérielle n°570/2108 du 21/11/2016 du Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi et a, de ce fait, l'obligation de se conformer à toutes les exigences prescrites par les règlements en matière de formation technique et professionnelle.

Cette Ecole fait appel à des enseignants et experts civils qui perçoivent des honoraires par la procédure classique de déclaration de créance.

Mais actuellement, pour des raisons de gouvernance budgétaire, l'octroi de ces frais est conditionnée par la mise en place d'un texte réglementaire y relatif.

Cela a conduit au gel momentané de l'octroi de ces frais, en attendant la mise en place de ce texte, ce qui handicape le fonctionnement de cette école.

La raison d'être de ce projet d'ordonnance est de satisfaire à cette exigence administrative et réglementaire pour permettre le fonctionnement normal de cette école.

Le Conseil des Ministres a formulé les observations suivantes :

- Les honoraires prévus pour les enseignants civils dans cette école dépassent largement ceux accordés aux enseignants du secteur de l'éducation nationale ;
- Un membre du jury ne devait pas bénéficier des honoraires par heure car cela fait partie de son cahier de charge pour lequel il est rémunéré.

En définitive, les trois projets d'ordonnances vont être retavaillés en tenant compte de ces observations et seront ramenés en Conseil des Ministres.

5. Note conceptuelle sur l'assurance et la bonification des prêts agricoles au Burundi, présentée par Ministre de l'Environnement , de l'Agriculture et de l'Elevage.

En vue d'augmenter la production agricole et d'atténuer le déficit alimentaire, le Gouvernement du Burundi a mis le secteur agricole parmi les secteurs de base du développement. L'objectif est que « chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent ». Dans cette perspective, plusieurs programmes ont été mis en œuvre et certaines cultures réorganisées en filières.

En plus de ces actions, le Gouvernement a mis en place des mécanismes incitant la population à investir dans l'augmentation de la production, notamment l'octroi de 10 millions de fbu par coopérative, la mise en place des mécanismes de collecte et d'achat des productions agricoles, etc...

L'année 2020 a connu la naissance d'une banque et d'une société d'assurance mettant en avant l'agriculture, ce qui constitue des opportunités pour développer le secteur agricole.

Pour l'exercice budgétaire 2020-2021, le Gouvernement a prévu un budget pour financer le secteur agricole à travers la garantie agricole, ainsi qu'un Fonds de sécurité et de développement rural.

La Note propose les voies et moyens pour l'utilisation efficace de ce budget prévu par ces deux mécanismes dans l'objectif de faire face aux changements climatiques, aux attaques des maladies et ravageurs sans oublier l'encouragement des banques à financer le secteur agricole, grâce à une prise en charge des grands risques agricoles.

Il existe trois options pour faciliter le financement du secteur agricole. Il s'agit de :

- La mise en place d'un fonds de garantie agricole,
- La mise en place d'une assurance agricole,
- La mise en place d'un fonds de bonification

La Note propose la combinaison des trois options pour plus d'impact.

Après analyse de la proposition ainsi que les avantages qu'offrent ces différentes options, le Conseil des Ministres a retenu ce qui suit :

- L'option de la garantie agricole a été retenue,
- Les agriculteurs ayant au moins deux hectares devraient être encadrés en leur octroyant des semences et des engrais à crédit à rembourser après avoir vendu leur production,
- L'Etat va garantir le crédit et les fonds seront logés au niveau du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA),
- L'assurance agricole sera prise par l'agriculteur lui-même,
- La population devrait être sensibilisée sur l'intérêt de ce programme, la nécessité de regrouper les terres ainsi que la plus value que cela apporte ,
- Les autres cultures, comme le blé, devraient être tenues en compte dans ce programme,

Les Ministres en charge de l'Agriculture et des Finances vont affiner le montage et la mise en œuvre de ce programme.

- 6. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°TF0B5320 pour le financement additionnel au projet de restauration et de résilience du paysage entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, signé à Bujumbura le 24 mai 2021, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.**

Le Projet de restauration et de résilience du paysage au Burundi pour un montant de trente millions de dollars américains a été approuvé en 2018 avec pour objectif de « restaurer la productivité des terres dans des paysages dégradés ciblés et, en cas d'une crise ou d'une situation d'urgence éligible, d'y apporter une réponse immédiate et efficace ».

La zone d'intervention du Projet est constituée des Communes Buhinyuza en Province Muyinga et Isale en Province Bujumbura, et trois aires protégées, en l'occurrence le Parc de la Ruvubu, une partie du Parc National de la Kibira et la réserve forestière de Bururi.

Ce financement additionnel d'un montant de 6 millions de dollars américains aidera à financer notamment l'extension des activités du Projet initial à une Province supplémentaire en l'occurrence Kayanza, Commune Matongo, ayant des paysages dégradés. Il permettra notamment de promouvoir les activités qui réduisent la dégradation des forêts en raison de l'empiètement à l'intérieur de la Kibira

Avec ce financement additionnel, le Projet parent va prolonger la date de clôture d'un an pour arriver au 14 mars 2024 au lieu du 14 mars 2023.

Après échange et débat, le projet a été adopté.

Le Conseil a recommandé que ce projet devrait se donner l'objectif de protéger les eaux burundaises pour qu'elles restent propres ainsi que notre sol, en évaluant chaque l'étape franchie et les nouvelles actions qui peuvent être initiées.

- 7. Note d'information sur le deuxième lot du Projet « accès à la télévision par satellite dans 10 000 villages africains », présentée par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Média.**

Le Projet d'accès à la télévision par satellite a été lancé en 2015 lors du sommet Chine-Afrique de Johannesburg. L'objectif du Projet était d'équiper quelques 10 000 villages africains des zones rurales.

C'est dans ce cadre qu'au Burundi, 300 villages ont bénéficié de postes téléviseurs satellitaires.

Le nombre de 300 villages reste insuffisant et les Burundais ont toujours besoin de suivre les programmes de la Télévision Nationale afin de bénéficier des informations ou émissions de développement.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement burundais a formulé une demande auprès de la Chine pour l'extension du Projet dans 200 villages additionnels.

L'objet de la Note était d'informer le Conseil des Ministres sur les modalités de mise en œuvre de ce Projet additionnel qui sera exécuté par la société StarTimes Burundi.

Après échange sur la Note, le Conseil des Ministres l'a adoptée avec comme recommandations de :

- Veiller à ce que ce soit les techniciens burundais qui soient formés pour assurer la maintenance des équipements,
- Veiller à ce que la chaîne nationale soit permanente même sans paiement de frais d'abonnement,
- Dans la réception des dons par les ministres, tenir compte de leur valeur, et au besoin, se faire représenter ;
- Vérifier si les téléviseurs qui ont été accordés dans le premier lot n'ont pas été détournés et les récupérer chez les détenteurs irréguliers.

8. Projet de mémorandum d'entente entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo concernant le projet conjoint de développement du chemin de fer à écartement standard (SGR) Uvinza – Musongati-Gitega -Uvira-Kindu section Gitega-Bujumbura/Uvira – Kindu, présenté par la Ministre du Transport, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Les Gouvernements du Burundi, de la République Unie de Tanzanie et de la République Démocratique du Congo, soucieux de développer le secteur des transports par le rail, ont initié un projet de chemin de fer Uvinza –Musongati-Gitega/Bujumbura -Uvira-Kindu. Ce projet de chemin de fer est le résultat du Mémorandum d'entente tripartite entre ce trois pays.

Cette ligne ferroviaire qui va se connecter à la voie ferroviaire existante (Dar-Es-Salam –Uvinza) va offrir au Burundi et aux autres pays frontaliers l'accessibilité au Port de Dar-Es -Salaam et faciliter leurs importations et exportations des marchandises.

Le présent projet de mémorandum d'entente qui porte sur la section Gitega-Bujumbura/Uvira –Kindu a été élaboré par des experts burundais et congolais sous la coordination du Secrétariat Exécutif du Corridor Central.

L'objectif de ce Mémorandum est de définir les mécanismes de coopération et de collaboration pour la mise en œuvre de ce Projet.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec la recommandation de préciser que le Mémorandum est rédigé en langue française.

Le Conseil des Ministres en a profité pour recommander la relance du projet de réhabilitation du pont reliant le Burundi et la République Démocratique du Congo à partir de Kaburantwa.

9. Divers

- Le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux a informé le Conseil des Ministres sur l'éclairage public du tronçon de la RN5, Chanic-Aéroport International Melchior NDADAYE. La Note présentée portait sur le changement du type d'éclairage public sur ce tronçon, après analyse des forces et faiblesses du type d'éclairage antérieurement convenu et figurant dans le Projet. L'option est d'installer sur ce tronçon de route le système d'éclairage traditionnel de la Regideso au lieu d'un système d'éclairage mixte combinant l'énergie solaire et le courant de la Regideso. Par ailleurs, les candélabres seront implantées dans les bermes au lieu du terre-plein central.

Le Conseil des Ministres a recommandé d'élaborer une Note beaucoup plus complète qui sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil des Ministres pour analyser tous les contours de ce dossier.

- La Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a présenté une Note relative au programme de retrait des enfants en situation de rue et des autres groupes de personnes qui pratiquent la mendicité au Burundi.

Le Ministère s'est fixé comme objectif général **l'éradication du phénomène « Enfant en situation de rue » et la mendicité observés dans les centres urbains, en vue de leur réinsertion et réintégration communautaire.**

La note sollicite l'implication de tous les acteurs pour atteindre cet objectif.

La note indique les actions à mener ainsi que le cadre institutionnel de mise en œuvre de ce programme.

Compte tenu de l'importance de ce phénomène, le Conseil des Ministres a recommandé d'élaborer un plan stratégique pour résoudre ce problème, en identifiant d'abord les causes du phénomène, la stratégie à mettre en œuvre, les actions à mener, les intervenants ainsi que les moyens nécessaires.

- Son Excellence le Président de la République a demandé aux membres du Gouvernement de suivre de près les secteurs sous leur responsabilité pour disposer de toutes les informations nécessaires à tout moment. Il leur a demandé de prendre les mesures nécessaires à l'endroit des fonctionnaires de l'Etat défaillants. Il ne faut pas attendre que l'initiative soit prise par l'autorité hiérarchique.

La bonne gouvernance et la bonne gestion financière doivent être mises en avant pendant cette deuxième année de la législature en cours. Il a recommandé que les contrats de partenariat public-privé surtout dans les domaines des travaux publics, de l'énergie et des Mines qui renferment des irrégularités soient revisités. Il en est de même du secteur de la justice où on l'on constate des procès injustes.

Il a en outre demandé aux membres du Gouvernement d'avoir toujours à l'esprit qu'ils sont au service de la population et qu'ils doivent travailler pour l'intérêt de cette population uniquement.

Enfin, il leur a demandé de faire une bonne planification pour cette année qui commence, pour qu'à sa fin, les résultats montrent que le Gouvernement a vraiment réussi le pari qu'il s'est fixé en matière d'augmentation des recettes et de réduction des dépenses.

Pour terminer, il a demandé que les dossiers en suspens pour l'année écoulée et qui sont prêts à être analysés par le Conseil des Ministres soient clôturés avec le mois de juillet 2021.

Fait à Bujumbura , le 24 juin 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)